

CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN DE LOT-ET-GARONNE

REUNION PLENIERE

Mardi 14 mars 2023

**Avis rendu par les membres du Conseil consultatif citoyen
Sur le « Programme départemental de l'insertion et du Pacte territorial
d'Insertion » 2023-2027 du Département de Lot-et-Garonne**

La loi n°20008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le R.S.A. (revenu de solidarité active) a confirmé le Département dans son rôle de chef de file de la politique d'insertion.

L'article L.263-1 du code de l'action sociale et des familles inscrit le programme départemental d'insertion (P.D.I.) comme l'instrument central de la politique d'insertion du Département. Le P.D.I. précise les objectifs, les moyens et les actions mis en œuvre afin de permettre l'insertion des bénéficiaires du R.S.A, soumis aux droits et aux devoirs.

L'article L.263-2 du code de l'action sociale et des familles, définit la mise en œuvre de la politique d'insertion du Département. Pour cela, le Département conclut avec les parties intéressées, un pacte territorial pour l'insertion (P.T.I.) pour la mise en place d'actions partenariales à construire autour d'orientations partagées.

Ainsi, les objectifs opérationnels du Département de Lot-et-Garonne pour la période 2023-2027, communs aux deux documents programmatiques, sont les suivants :

1. Renforcer le niveau de connaissance et d'appropriation des dispositifs par les allocataires et leurs ayant droits (PDI) ;
2. Simplifier et fluidifier le parcours des bénéficiaires par le partage d'une culture commune et le renforcement des échanges d'informations et de la communication entre partenaires (PDI/PTI) ;
3. Développer les démarches d'aller vers les publics « invisibles » et la mise en place d'accompagnements croisés (PTI) ;
4. Soutenir les bénéficiaires dans leur insertion sociale et professionnelle (PDI) ;
5. Renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs (PTI) ;
6. Améliorer l'insertion des bénéficiaires par des formes organisationnelles revisitées (PDI).

-
- **Considérant** la restitution des travaux ayant donné lieu aux objectifs opérationnels 2023-2027, réalisée auprès du Conseil consultatif citoyen lors de sa réunion plénière du 02 mars 2023,

Le Conseil consultatif, réuni en plénière le 14 mars 2023 a émis l'ensemble des observations suivantes :

- Il adresse ses félicitations pour le travail réalisé tout au long de cette étude et de ses préconisations qui portent sur un sujet social préoccupant au sein de notre société, le difficile et compliqué accès à l'emploi ;
- Il salue les actions réalisées par les travailleurs sociaux, qui malgré leur nombre réduit, réalisent un travail important au quotidien.

Le Conseil consultatif citoyen de Lot-et-Garonne émet l'avis suivant.

➤ Concernant le renforcement de la communication et du partenariat :

- Il attire l'attention sur la nécessité d'une communication et d'une formation pour une bonne utilisation de la plateforme collaborative d'échanges que le Département envisage de créer, par les bénéficiaires du RSA ;
- Il estime que l'interconnaissance des acteurs doit être en lien avec la plateforme collaborative d'échange ;
- Il soumet l'idée que l'accès à cette plateforme soit proposé aux associations afin de toucher un plus large public ;
- Il attire l'attention sur le fait que le collectif RSA devrait être impliqué davantage, dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- Il souhaite accentuer la prise en compte des difficultés de santé, notamment psychiques des « publics invisibles », en s'appuyant par exemple sur des associations de type UNAFAM ou les centres de santé ;
- Il propose de tendre vers un référent unique qui mutualiserait les éléments nécessaires à l'accompagnement des personnes en besoin d'insertion et qui les orienterait vers un niveau 2 plus spécialisé ;
- Il préconise de déployer le contrat local de santé sur l'ensemble du territoire et de développer la permanence d'accès aux soins de santé ;
- Il préconise de solliciter les travailleurs sociaux afin d'avoir un retour de terrain des personnes en situation de précarité médicale ;
- Concernant la RGPD, il propose un accord écrit du demandant tout en l'informant des organismes ayant accès à ses données personnelles, ainsi que les modalités de suppressions de celles-ci ;
- Il propose que les réunions d'échanges entre les partenaires soient régulières et incluent également les travailleurs sociaux et les conseillers, en prise directe avec le terrain ;
- Il souligne que l'utilisation de la visioconférence ne doit pas être oubliée car elle permet de faire des points spécifiques réguliers ;
- Il propose que l'offre de formation soit issue des échanges entre bénéficiaires et travailleurs sociaux, afin de permettre une homogénéisation de celle-ci.

➤ Concernant le renforcement de l'accompagnement et l'inclusion sociale des personnes :

- Il salue l'axe de renforcement de la communication et ses déclinaisons, nécessaires à l'inclusion des bénéficiaires du RSA ;
 - Il souhaite que soit développée une communication entre les associations et les travailleurs sociaux ;
 - Il se dit favorable à une adaptation plus souple de la loi sur le cumul du RSA avec un revenu d'activité ;
 - Il souhaite que soient davantage déployées les aides en faveur de l'obtention du permis de conduire, pour permettre et faciliter l'accès au travail ;
 - Il estime nécessaire la création d'un tutorat pour les bénéficiaires du RSA (par des associations, travailleurs sociaux, etc.), pour permettre de mieux accompagner les personnes et favoriser leur intégration en entreprises ;
 - Il propose l'accentuation d'un dialogue entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA ;
 - Il souhaite que les entreprises aient une meilleure connaissance des situations des personnes en insertion, afin de favoriser leur inclusion ;
 - Il propose que les actions du Département en faveur de l'insertion soient davantage diffusées aux associations qui œuvrent dans ce domaine.
-

Vote sur l'avis du Conseil consultatif citoyen
« Programme départemental d'insertion et du Pacte territorial d'insertion
2023-2027 »

26 votants (dont 2 pouvoirs)

26 pour

0 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Sainte Livrade-sur-Lot, le 14 mars 2023,

La rapporteure générale

Nom : Nicole MORELL-BOSC

Signature : approuve et signe électroniquement.